



Bulletin d'interprétation sur l'utilisation des médias sociaux

« Et le désir de Dieu,
éternel et unique,
c'est d'être en relation d'amour.

Ainsi, Dieu crée l'univers et avec lui, la possibilité d'être et d'être en relation. »
(*Notre foi chante*, 2015)

Notre Dieu un et trine se caractérise avant tout par une relation. Nos pratiques de spiritualité profonde consistent à nourrir notre relation avec Dieu — l'Âme de la création, le Christ et l'Esprit. Notre engagement envers une quête audacieuse de justice et une vie de disciple dynamique revient souvent à favoriser les relations avec les autres. Le rapport *Membership, Ministry and Human Sexuality* (Affiliation, ministère et sexualité humaine) de 1988 souligne que « [I]l'intention de Dieu pour toutes les relations humaines est qu'elles soient fidèles, responsables, justes et aimantes, et apportent santé, guérison et soutien pour le couple et la communauté. » Pour le personnel ministériel, l'utilisation des médias sociaux constitue un engagement impliquant une responsabilité à titre de titulaire d'une charge religieuse.

Responsabilités administratives du personnel ministériel :

[...]

f) soutenir et encourager l'utilisation des technologies numériques appropriées pour gérer efficacement les tâches administratives.¹

Les médias sociaux constituent un outil efficace pour communiquer de manière rapide, engageante et inspirante, mais ils comportent également des risques. L'objectif du présent bulletin d'interprétation est d'expliquer comment les Normes d'éthique et de pratique pour le personnel ministériel peuvent contribuer à une utilisation efficace des médias sociaux.

Selon les [Normes de pratique pour le personnel ministériel](#), l'utilisation judicieuse des technologies numériques, comme les médias sociaux, constitue une responsabilité importante du personnel ministériel tant sur le plan administratif que sur celui du leadership. La majorité des membres du personnel ministériel se servent des médias sociaux dans leur vie personnelle comme au travail. Par ailleurs, lorsque le personnel ministériel exerce au sein d'un ministère reconnu, l'employeur peut avoir mis en place des politiques relatives à l'utilisation des médias sociaux par celui-ci.

¹ [Normes de pratique pour le personnel ministériel](#) – Administration

Les interactions sur les réseaux sociaux étant souvent nuancées, vous devez faire preuve de jugement en vous appuyant sur les Normes d'éthique et de pratique. En vous basant sur ces normes, vous devez, avant de faire ou de relayer une publication, réfléchir à la façon dont vos mots, les images et les vidéos :

- favorisent l'exercice d'un leadership efficace (1f, 6b);
- invitent à la foi, incitent à assurer une présence dans le milieu et promeuvent la justice sociale (2f);
- vous aident à rester au courant des questions d'actualité en matière de théologie et de pratique ministérielle, ainsi que de l'évolution de la communauté et du monde en général (3b);
- permettent à votre communauté de foi de participer à des activités œcuméniques et interconfessionnelles (4c, d, e);
- peuvent toucher les personnes à qui vous êtes chargés d'offrir des soins pastoraux (7a, b).

Vous pouvez aussi vous accorder le droit de vous retirer d'une conversation ou de quitter un réseau social pour « veiller à [votre] propre bien-être physique, émotionnel et spirituel » (8a).

Lorsqu'il décide de recourir aux médias sociaux, le personnel ministériel doit également tenir compte des normes d'éthique pour l'exercice du ministère².

Trois sections des [Normes d'éthique pour le personnel ministériel](#) soulignent l'importance d'utiliser les médias sociaux de manière appropriée et prudente.

Le personnel ministériel se prépare soigneusement à remplir le poste auquel il a été appelé ou nommé.

Ce faisant, il doit :

[...]

c) préciser, maintenir et communiquer ses limites personnelles et professionnelles.

Alors qu'il répond aux besoins émotionnels, mentaux et spirituels des personnes qui font appel à lui, le personnel ministériel doit rester attentif aux possibles conséquences de ses paroles et de ses actions. Dans toute relation, le personnel ministériel est appelé à :

[...]

d) ne pas outrepasser le pouvoir et l'influence que lui confèrent ses fonctions;

Le personnel ministériel doit faire preuve de jugement et maintenir un niveau de conscience de soi lui permettant de :

[...]

f) savoir qu'il occupe une place bien en vue et prévoir que sa conduite sera scrutée.

Si ces normes éthiques ne sont pas respectées, les préoccupations peuvent être signalées au Comité d'intervention du Bureau de la vocation et les allégations de mauvaise conduite, d'inefficacité ou d'incapacité du personnel ministériel peuvent donner lieu à un examen ou à une enquête. Le processus de supervision, d'évaluation et de discipline du personnel ministériel est décrit dans le document [Bureau de la vocation : Structure et responsabilités](#).

² Le document [Relations pastorales : personnel ministériel](#) offre également des conseils sur la manière de se retirer des réseaux sociaux lorsqu'une relation pastorale se termine.

Si vous avez des questions ou des préoccupations, communiquez avec le responsable de la vocation de votre région.

Tout ce que vous publiez peut avoir une incidence sur la santé de vos relations pastorales et de votre ministère.